

# LA NATION

## journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 2.50 francs. Abonnement annuel: 69 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 30 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

### La louange indirecte

On a vu, ces dernières décennies, des assemblées de protestants croître en marge des Eglises officielles, jugées trop molles. On les désigne généralement sous le nom d'«évangéliques». Comme si un chrétien pouvait ne pas être évangélique! Ils se signalent par leur connaissance des Ecritures, la foi qu'ils proclament sans craindre les moqueries ou les injures, leur effort pour mener une vie à la hauteur de leur foi, leur crainte d'être infidèles, ou tièdes, la solidarité qui lie leurs assemblées.

Chaque confession chrétienne a ses dérives propres, qui sont les ombres de ses qualités. Les évangéliques n'échappent pas à la règle.

Leur volonté de cohérence les pousse à invoquer Dieu à tout propos et quelquefois, estiment certains, hors de propos... «A temps et à contretemps», rectifieront-ils avec saint Paul. Toute parole qui ne se réfère pas explicitement à Dieu est un peu suspecte à leurs yeux. Toute relation de cause à effet qui ne le mentionne pas est bancal. Tout texte philosophique, toute étude historique, toute théorie scientifique, tout poème ou œuvre d'art leur paraît frivole et trompeur s'il ne se réfère pas explicitement à Dieu. Nous aimerions leur montrer qu'ils se trompent sur ce point.

Une louange ne vaut que si elle est pleinement vécue. Le pasteur Hentsch, présentant l'Office divin aux nouveaux participants du camp de Valeyres, souligna une fois la difficulté qu'il y avait à atteindre cette plénitude, ne fût-ce que le bref temps d'un *Notre Père*. Pour parler de Dieu en permanence sans lasser ses auditeurs, il y faut des qualités ex-

ceptionnelles de foi et d'humilité. Il y faut cette énergie physique et psychique dont saint Paul était plein, qui renouvelle la parole et l'orientent sans cesse vers sa finalité. A ce défaut, l'invocation constante devient présence encombrante, indiscrete voire dissuasive, moulin à prière et langue de bois: forme contradictoire d'infidélité, qui découle d'une volonté d'être fidèle à chaque instant.

Cette tentation n'est certes pas réservée aux évangéliques. Les formules les plus lourdes de sens et les plus tragiques de l'histoire du monde, «unique et trois fois saint», «sauveur du monde» ou «mort pour nos péchés», sont souvent utilisées par nos pasteurs à la seule fin d'équilibrer une fin de phrase un peu abrupte. On parle mal de Dieu quand on en parle trop. Et nous en parlons beaucoup, mais quand notre langue va plus vite que notre intelligence ou notre cœur.

Le parti pris de louange explicite permanente finit par exténuer non seulement l'auditeur, mais les mots eux-mêmes, peu à peu vidés de leur substance. Il révèle aussi une attitude trop craintive et négative face au trésor du monde.

Comme tout créateur, Dieu se révèle dans son œuvre. En parlant de cette œuvre, c'est de lui qu'on parle, même si c'est de façon détournée. Le politicien qui réalise le bien commun de son pays agit conformément à la volonté de Dieu. Le païen Aristote posant la nécessité d'un «moteur non mû» parle de Dieu. Heisenberg qui conçoit le principe d'incertitude et Einstein qui le conteste,

Baudelaire quand il écrit «La Chevelure», Corot qui sauve Daumier de la misère en lui offrant une maison pour abriter sa vieillesse, tous, ils parlent de Dieu. Ils en parlent parce qu'ils cherchent activement la vérité, la beauté, la bonté et l'unité, et que toutes ces qualités existent éminemment en Dieu, qu'elles procèdent de Lui et qu'en les cherchant dans les choses du monde, c'est en fin de compte Lui que le poète, le philosophe, l'homme de bien, le politique cherchent et parfois trouvent, dans l'aboutissement de leurs efforts. Et c'est là qu'Il les attend. Ils ne le savent pas toujours, ils le nient en général, certains avec fureur. Mais ils sont «à bout touchant» et leurs œuvres plaident pour eux.

C'est cela et cela seul qui fait qu'un peintre non croyant peut être un grand peintre, qu'un philosophe peut philosopher sans faire de la théologie, qu'un scientifique respectueux des règles de son activité peut atteindre quelque chose de la vérité, qu'un politique non chrétien peut réaliser le bien commun de son peuple. A l'inverse, on peut être chrétien, peindre des sujets chrétiens et déboucher sur un résultat consternant. Combien d'œuvres sulpiciennes écœu-

rantes ont été réalisées avec une foi sincère!

Artistique, scientifique, philosophique, morale, la louange indirecte n'atteint pas, faut-il le dire, aux vérités surnaturelles révélées par l'Ecriture. Mais elle prépare certains à les accueillir. Plus d'un chrétien strict la réprouvera comme un divertissement. Il la jugera suspecte d'orgueil ou d'idolâtrie. Elle peut l'être. Et pourtant: Dieu a fait le monde distinct de lui et il l'a jugé bon. Il a jugé utile de le sauver et d'y mettre le prix. Ce n'est pas pour rien. Contemplant une simple pierre, un évangélique m'expliquait précisément sa beauté par la présence de Dieu en elle. C'est la question: la conscience de la présence de Dieu dans l'univers, et jusque dans ses parties les plus pauvres, en réduit-elle ou en augmente-t-elle la valeur propre à nos yeux?

A côté de la louange directe qui exprime la foi dans le témoignage des apôtres, il y a une place pour la louange indirecte. Elle unit le chrétien et l'incroyant, sans équivoque et sans infidélité, dans la contemplation libre et admirative des reflets du Créateur au sein de son œuvre.

OLIVIER DELACRÉTAZ

### Juvenilia LXXXVIII

Privés d'amour, les êtres dépérissent, puis ils meurent. Je me rappelle ce vieil oncle à l'enterrement de ma tante, son épouse. Il l'avait aimée d'un amour qui touchait à la vénération. A la fin de la cérémonie funèbre, chacun lui prodiguait des paroles amicales, des conseils: «Tu peux venir quand tu veux à la maison; téléphone-nous si tu as besoin de quelque chose; fais des voyages, toi qui es en si bonne forme.» Hébéte, au milieu de tant de sollicitude, il répondait calmement: «Oui, oui, merci, vous êtes gentils, j'y penserai...»

Quelques mois après, il était mort. Mort de chagrin, parce qu'il avait perdu sa seule raison de vivre: aimer et être aimé. Et obscurément, il avait compris que les vieillards finissent toujours par être juste tolérés.

Il y a quelque temps, je rencontrais un élève de huitième année du collège, en stage de préapprentissage dans un magasin de sport. De loin, je l'observais qui rangeait des cartons, triait des cintres, collait des étiquettes de soldes. Il effectuait ces tâches avec une lente et morne application, une mine lugubre qui contrastait singulièrement avec la voix artificiellement enjouée des haut-parleurs. Je m'approchai de lui et tentai d'entrer en conversation. Mais il resta fermé à triple tour, l'œil oblique, comme un prisonnier qui se sent me-

nacé de révéler à un tiers ses conditions de détention.

La semaine suivante, je le revis dans un couloir du collège:

– Allez, dites-moi, qu'est-ce qui n'a pas marché durant ce stage?

Il reprit son air de chien triste, resta silencieux, puis souleva son regard jusqu'à moi:

– Ils ne m'aimaient pas.

J.-B. ROCHAT

### Biéler dans les Alpes

«Philippe Biéler, ancien conseiller d'Etat écologiste vaudois et maintenant président de Patrimoine Suisse, a prêché récemment contre le projet touristique-immobilier des Maisons de Biarritz, jugeant indécent parce que «trop kitsch» l'alignement de ces futurs chalets de vacances à l'orée des bois. Et voici qu'il se fait remarquer dans une vallée voisine pour sa vision trop contemporaine de l'architecture alpine.

A Saint-Luc, au fond du Val d'Anniviers, Philippe Biéler veut bâtir un «chalet» ultramoderne, audacieux dans ses formes. Qui n'a rien, en somme, de l'habitat traditionnel à deux pans et fenêtres à carreaux. Or, l'habitation de ses rêves devrait trôner sur un terrain jouxtant la zone «vieux village». Pas même sortie de terre, l'habitation provoque colère et grognements sur les parcelles environnantes. Des voisins excédés font opposition...

Les divergences individuelles sont finalement mises à plat. Et la commune

accorde une autorisation de bâtir. Mais le chantre de Patrimoine Suisse n'est qu'à mi-chemin de ses encombrances. Les indigènes ne lâchent pas la fourche... Et la très obstinée association Saint-Luc Générations, qui s'engage pour la défense du patrimoine «architectural, culturel et paysager» lucquerand, fait recours contre la décision communale.

Piégé par les siens, Philippe Biéler cède finalement aux pressions... il faudra rallonger les avant-toits, redessiner une façade, crépir le béton brut et renoncer aux panneaux solaires à même le sol.

Feu vert à la maison Biéler: un peu moins «vrai moderne» que prévue, elle ne détonnera qu'à moitié avec les chalets voisins. A Champéry, on rêve du même arrangement sous les sapins.»

Cette histoire, rapportée dans *Le Temps* du 10 juillet, appelle au moins une conclusion: il y a patrimoine et patrimoine...

Ph. R.

### SOMMAIRE

La page littéraire 2

«Chromosome 68», roman de Nicolas Verdan, tente de jeter un pont entre deux générations qu'un abîme sépare: celle de Mai 68, dont les utopies dérivèrent jusqu'au terrorisme, et celle d'aujourd'hui, qui semble dépourvue d'enthousiasme.

«Vous m'obtiendrez réparation!» 3

Au XIX<sup>e</sup> siècle, le duel a des règles d'usage bien codifiées. Toutefois elles ont été élaborées en marge du pouvoir politique. Comment l'Etat peut-il faire cohabiter un code parallèle avec son système juridique?

A propos de référendums 4

La démocratie semi-directe peut-elle encore fonctionner, ensevelie sous une avalanche de textes légaux?

## «Chromosome 68» de Nicolas Verdan

Le quarantième anniversaire de Mai 68 a donné lieu à une nouvelle poussée de fièvre commémorative, parfois critique, souvent nostalgique, généralement confuse. Au milieu de ce concert cacophonique, on relève pourtant un livre publié en avril 2008 chez Bernard Campiche: *Chromosome 68*, deuxième roman de Nicolas Verdan. L'auteur ne fait pas partie de ceux qui firent voler les pavés par-dessus les barricades du Quartier latin puisqu'il naquit en 1971 à Vevey. Aujourd'hui responsable de la rubrique lausannoise du quotidien *24 heures*, ses origines l'ont placé au carrefour de deux cultures, l'une vaudoise et l'autre grecque, qu'il sut parfaitement exprimer en 2005 déjà lorsqu'il publia son premier récit *Le Rendez-vous de Thessalonique* (*La Nation* N° 1774). Même si le titre et la couverture – une farandole de hippies en pattes d'eph – pourraient laisser croire à un récit commémoratif de plus, *Chromosome 68* est en réalité l'histoire de ceux qui vinrent après Mai 68, qui grandirent dans un monde aux repères bouleversés et qui, arrivés à l'âge adulte, peinent à trouver leur identité entre idéalisme et matérialisme.

A cet égard, les deux principaux personnages du roman sont emblématiques. Laura est médecin urgentiste à Gênes où elle voit chaque jour la misère du monde échouer dans le port de la ville où elle réside. Bruno est un altermondialiste parisien qui anime un site spécialisé dans la dénonciation de l'information manipulée par les grands groupes de presse. Tous deux ont en commun la quête du père absent. Celui

de Laura a abandonné sa famille au plus fort des années de plomb pour rejoindre les Brigades Rouges dans la clandestinité. Bruno, lui, n'a jamais connu le sien. Son enfance a été ballottée au gré du parcours chaotique d'une mère baba cool sans cesse à contre-courant. Blessé lors des émeutes du G8 à Gênes en juillet 2001, Bruno a été soigné par Laura. Quelques semaines plus tard, celle-ci décide de le retrouver à Paris. De ce voyage, elle espère aussi une rencontre avec des brigadistes plus ou moins repentis qui l'éclaireraient sur les motivations de son père. De son côté, Bruno prépare un coup d'éclat – du moins le voit-il ainsi – en kidnappant un célèbre patron de presse, ancien soixante-huitard reconverti, afin de le forcer à avouer au grand jour la trahison de ses anciens idéaux (comment ne pas penser ici à Serge July?). Alors que Laura ne trouve que les faux-fuyants d'un ratiocineur libidineux, le soi-disant projet héroïque de Bruno se dégonfle brutalement lorsque le premier avion percute un gratte-ciel à New York...

*Chromosome 68* tente de jeter un pont entre deux générations qu'un abîme sépare: celle de Mai 68 dont les joyeuses utopies dérivèrent jusqu'au terrorisme et celle d'aujourd'hui qui semble si dépourvue d'enthousiasme. Le constat est sévère: pratiquement, ce pont n'existe pas et c'est l'incompréhension qui domine de part et d'autre. Ni l'écologie culpabilisante, ni l'altermondialisme brouillon ne parviennent à combler ce vide. La «Génération 68» a gravement failli, incapable de trans-

mettre à ses enfants un idéal ou une espérance. A cet égard, l'écrivain et journaliste Nicolas Verdan sait de quoi il parle quand il évoque cette faillite (extrait d'un interview de l'auteur publié sur le site *culturactif.ch*): «En revanche, dans le cadre scolaire et professionnel, je constate, avec le recul, combien je suis sensible à une forme de chaos qui me semble découler directement des expériences post-soixante-huitardes. J'ai souffert, par exemple, de cette troublante alternance de systèmes scolaires dans le canton de Vaud. Lorsque j'étais enfant, j'ai mal vécu l'enseignement de l'allemand dans la «Zone Pilote» (quelle folie quand je repense ne serait-ce qu'à ce terme!) de Vevey. Le système privilégiait un apprentissage intuitif qui ne me convenait pas. J'ai véritablement redécouvert cette belle langue lorsque j'ai rejoint un système plus traditionnel au gymnase. Et c'est un fait, la méthode en question était un héritage direct de remise en cause du système d'enseignement. Même chose avec cette foutue grammaire neuchâteloise, qui compliquait l'apprentissage du français, le rendant sec et coupé de ses racines. Je me souviens aussi que les livres étaient chose

rare à l'école. Les photocopiés, confus, en histoire par exemple, remplaçaient des ouvrages jugés suspects. Merci à la littérature, découverte en dehors du système, qui m'a sauvé d'un désastre!».

Et il est très heureux qu'il en soit ainsi car Nicolas Verdan témoigne de qualités littéraires indéniables, fort bien servies par une écriture sensible et colorée. Certes, *Chromosome 68* pêche quelque peu par la théâtralisation excessive de son dénouement qui nuit à la vraisemblance de l'intrigue et l'empêche de tirer tout le parti possible de la subtilité de ses personnages. Ce beau roman offre néanmoins un regard original et lucide sur Mai 68 et ses conséquences. Sans prendre parti ni défendre une cause, il permet au lecteur d'approcher des personnages attachants et de les suivre dans leurs démarches personnelles et dans la recherche parfois hésitante de leur identité. Nicolas Verdan semble avoir trouvé la sienne, celle d'un écrivain prometteur, ouvert aux réalités de l'Orient et de l'Occident, aux vents de la Méditerranée comme à ceux du Léman.

VINCENT HORT

## Règlements de compte entre confrères

Dans les banques et les administrations, dans les salles des maîtres et les synodes ecclésiastiques, dans les villages et les familles, les gens ne s'aiment pas forcément. Les coups bas et les médisances pullulent. Le «harcèlement» n'est jamais loin...

Surpassant même les «people» et les politiciens, ce sont pourtant les écrivains qui sont depuis longtemps passés maîtres en matière de cruauté mentale. Ces gens-là savent écrire, c'est leur métier, et leurs plumes ont des becs empoisonnés... Sylvie Yvert a rassemblé dans un ouvrage intitulé *Ceci n'est pas de la littérature...* (éd. Du Rocher, 2008) les piques que les auteurs n'ont cessé de se lancer. C'est joyeux... Les plus grands sont les plus visés: beaucoup d'ennemis, beaucoup d'honneur!

Pour mettre le lecteur en appétit, en voici quelques-unes (prudemment, nous lui laissons le soin de juger s'il a affaire à des méchancetés gratuites ou à des assassinats parfaitement justifiés):

Sainte-Beuve contre Balzac: «Balzac est en train de finir comme il a commencé, par cent volumes que personne ne lira.»

Flaubert contre Balzac: «Quel homme eût été Balzac s'il eût su écrire!»

Stendhal contre Chateaubriand: «Je parierais qu'en 1913 il ne sera plus question de ses écrits. Son histoire de France ne sera bonne tout au plus que pour les femmes. Il y aura de belles pages, forme de louange qui seule, à mes yeux, est une critique.»

Maurras contre Claudel: «Son style, tendu au grand, ne parvient en général qu'au gros.»

Henri Jeanson contre Claudel: «A la Santé où j'ai vécu sans snobisme quelques mois de ma vie, je me suis condamné à lire ou à relire toute l'œuvre de Paul Claudel. Cette aggravation de peine m'a laissé de la prison un souvenir atroce.»

Jean-François Revel contre Duras: «*Hiroshima mon amour*: Une tentative

de pastiche de Claudel par le sapeur Camembert.»

Yourcenar contre Duras: «Une seule chose que je ne lui pardonne pas: ce titre *Hiroshima mon amour*. Hiroshima, j'y suis allée. Effrayant. Comme si après avoir été à Auschwitz, on écrivait *Auschwitz mon petit chou...*»

Claudel contre Gide: «Gide se figure qu'il est simple parce qu'il est plat et qu'il est classique parce qu'il est blafard. C'est le clair de lune sur un dépôt de mendicité.»

Barbey d'Aureville contre Hugo: «Vous pouvez renoncer à la langue française qui ne s'en plaindra pas, vous l'avez assez éreintée. Ecrivez votre prochain livre en allemand.»

Baudelaire contre Hugo: «*Les Misérables*: Ce livre est immonde et inepte. J'ai montré, à ce sujet, que je possédais l'art de mentir. Il m'a écrit, pour me remercier, une lettre absolument ridicule. Cela prouve qu'un grand homme peut être un sot.»

Mallarmé contre Hugo: «Quel grand poète il eût été, s'il avait eu quelque chose à dire!»

Jünger et Léautaud contre Hugo: «Comme je disais à Léautaud que Victor Hugo était parmi les auteurs que j'ai toujours négligés: «Vous pouvez continuer.»»

Mark Twain contre Lamartine: «Cet homme-là n'a jamais pu entendre parler d'un sujet quelque peu pathétique sans se répandre en eau. On aurait dû l'endiguier.»

Claudel contre Voltaire: «L'imbécile et dégoûtant Voltaire, pareil à un grand vieux singe pisseur.»

Hugo contre Zola: «Tant qu'il n'aura pas dépeint complètement un pot de chambre plein, il n'aura rien fait.»

Leconte de Lisle contre Zola: «Le porc... épique.»

Et caetera...

J.P.

## Meurtre dans la Cathédrale

«Un homme revient d'exil, pressent qu'il va être tué, et se fait assassiner.» Tel est le résumé que donne T. S. Eliot de sa fameuse pièce; pour dire qu'il n'y a pas de suspense et que l'action est réduite. Il s'agit du meurtre de Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, le 29 décembre 1170, par quatre chevaliers anglo-normands. Ils pensaient obéir au roi Henri II qui, dans un accès de colère, avait déclaré: «N'y aura-t-il personne pour me débarrasser de ce prêtre turbulent?»

De cette pièce de théâtre, Ildebrando Pizzetti (1880-1968) a tiré un livret très efficace pour son opéra *Assassinio nella Cattedrale* donné en première à la Scala de Milan en 1958.

Le dimanche 13 juillet 2008, à Vers-l'Église, Olivier B\*\*\*<sup>1</sup> débarquait de sa puissante six cylindres un grand écran, un projecteur et une sono haut de gamme pour permettre aux participants du camp d'été, dit «de Valeyres» *in memoriam*, d'assister dans les meilleures conditions possibles à la projection de cette œuvre lyrique méconnue.

La structure de l'opéra suit celle de la pièce dont les deux actes sont parfaitement symétriques. Les quatre chevaliers assassins sont préfigurés, à la fin du premier acte, par quatre Tentateurs. Le premier évoque les plaisirs sensuels, la vie facile et agréable dans l'amitié du roi. Le second dit le bonheur du pouvoir temporel: pourquoi avoir abandonné la chancellerie pour l'ascèse de la vie épiscopale? Le troisième Tentateur en appelle à Thomas, normand, pour qu'il conduise une rébellion populaire de l'Église et des barons contre Henri, roi angevin. Le quatrième Tentateur est le plus redoutable par sa séduction sournoise: il fait miroiter un pouvoir plus

que royal, quasi divin, le martyr. Un intermezzo sert d'articulation entre les deux parties. Il est tout entier consacré au sermon de l'archevêque le matin de Noël.

Sur ce sujet, Pizzetti a conçu un opéra de haute tenue, large dans sa progression dramatique, soutenu par un livret de grande qualité. Par son thème, mais aussi par l'inclination modale de son langage musical et les références fréquentes au chant grégorien, cet opéra renoue avec la tradition des mystères médiévaux. L'importance des chœurs dans l'action fait penser à la tragédie antique, mais aussi à l'oratorio baroque. Rien de disparate toutefois dans la conception de Pizzetti, dont la puissante personnalité artistique réunit tous ces éléments dans une unité sans faille.

Le DVD visionné<sup>2</sup> est une production récente faite par des artistes locaux à Bari, enregistrée dans la basilique romano-byzantine Saint-Nicolas de cette ville. Tout est enthousiasmant, de l'engagement des musiciens jusqu'à la prise de vue. Le rôle principal a été attribué à un Ruggero Raimondi de soixante-sept ans au sommet de sa forme, qui habite littéralement son personnage.

A la fin du spectacle, Olivier D\*\*\*<sup>3</sup> fit cette remarque: «Quel dommage que Monsieur Regamey n'ait pas vu cela.» Peut-on imaginer plus bel hommage?

JEAN-BLAISE ROCHAT

<sup>1</sup> Nom connu de la rédaction.

<sup>2</sup> Ildebrando Pizzetti, *Assassinio nella Cattedrale*, Ruggero Raimondi, Orchestra sinfonica della provincia di Bari, Piergiorgio Morandi, 1 DVD Decca.

<sup>3</sup> Nom également connu de la rédaction.

## «Vous m'obtiendrez réparation!» Considérations judiciaires sur le duel en France au XIX<sup>e</sup>

Durant tout le XIX<sup>e</sup> siècle, la France voit les membres de son élite sociale s'affronter en duel. Au nom du «point d'honneur», des journalistes, des parlementaires, des critiques littéraires s'insultent, se provoquent et se battent au bois de Boulogne. Si les causes de ce foisonnement de combats singuliers sont difficiles à déterminer clairement, il est un aspect de la question qui apparaît rapidement comme passionnant : les liens étranges que la justice étatique a pu nouer avec la justice privée, un intrigant jeu d'interdépendance entre le juge et les duellistes.

En 1836, un certain comte de Chateaullard publie un *Essai sur le duel*. L'ouvrage est contresigné par des représentants de douze des plus illustres familles de France et par l'élite militaire. L'auteur ajoute en plus qu'un certain nombre de ministres ont bien voulu «*approuver par lettre et comme hommes ce qu'ils ne pouvaient approuver comme ministres*».

Il s'agit d'un code, au sens moderne du terme, avec des articles agencés systématiquement. La précision va très loin, jusqu'au cocasse. Ainsi en est-il de l'article IV-17 : «*Les témoins d'un borgne peuvent refuser le pistolet [...]. Les témoins d'un homme ayant perdu le bras droit peuvent refuser le sabre ou l'épée, à moins qu'il ne soit l'agresseur et que l'insulté soit dans le cas de l'article 11 du 1er chapitre [qu'il ait subi des coups et blessures]*».<sup>1</sup>

Il est d'emblée intéressant de se pencher sur le rôle des témoins. Ils doivent se réunir dans les vingt-quatre heures suivant la provocation à l'origine du duel ; ce sont eux qui négocient les modalités du combat, décident le nombre de passes d'escrime ou le nombre de balles échangées, précisent jusqu'à quel point les adversaires se battront : à mort ou au premier sang. Ils doivent également rédiger le procès-verbal du combat, qui s'avérera être la preuve la plus importante si par impossible il y avait procès, procès dans lequel ils viendraient témoigner à la barre. Dans cette judiciarisation du duel, ils sont les avocats des parties.

Pour le moins étonnante, la précision avec laquelle les règles régissant le déroulement d'un combat sont rédigées doit assurer une continuité dans le règlement des conflits d'honneurs. Il s'agit d'instaurer une sécurité, basée

sur l'accord commun des duellistes à un certain nombre de règles, qui permettra de considérer que justice a été faite. Ainsi, lorsque ce système complet et cohérent rencontre la justice pénale étatique, un morceau du XIX<sup>e</sup> siècle nous apparaît, avec ce qui peut sembler être des incohérences intrinsèques. Mais le duel a été une réalité et cette réalité permet de tirer quelques conclusions de type sociologique à propos d'une époque sur laquelle l'Egalité n'avait encore que peu de prise.

C'est proprement hallucinant. Dans la première moitié du XIX<sup>e</sup>, la justice s'interdit toute poursuite du duel et la Cour de Cassation écrit dans l'un de ses arrêts du 8 avril 1819, invoquant le consentement de la victime et le principe de la légalité<sup>2</sup> : «*Dans le duel, il y a toujours convention antérieure, intention commune, réciprocité et simultanéité d'attaque et de défense; un tel combat, quand il a lieu avec des chances égales de part et d'autre, sans déloyauté ni perfidie, ne rentre dans aucun des cas prévus par la loi.*»<sup>3</sup>

En d'autres termes, le crime de duel n'étant pas prévu par la loi et le meurtre ou l'assassinat n'englobant pas obligatoirement le duel pour des raisons justifiables de consentement de la victime, l'autorité devrait s'interdire toute poursuite pénale des duellistes.

Et pourtant, en 1822 a lieu à Marseille un duel pour une affaire de femmes. L'un des duellistes est tué. L'autre en revanche est déferré devant la Cour d'assise des Bouches du Rhône pour «crime de duel», tout simplement. Les deux bases légales invoquées sont des édits royaux de 1679 et 1723 ! Bien entendu, saisie d'un recours, la Cour de cassation va rappeler que toute la législation d'Ancien Régime a été abrogée. Hormis cela, l'argumentation est la même que celle du 8 avril 1819. La Cour invoque le consentement des parties et le principe de la légalité. De plus, elle ajoute cet élément un peu particulier déjà apparu en 1819 : «*Lorsqu'il est établi que la mort a été donnée sans déloyauté [...] l'action de la justice doit s'arrêter [...]*»<sup>4</sup>

Cela signifie assez clairement que la justice se réserve le droit d'intervenir seulement lorsque les règles élémentaires du duel n'ont pas été respectées.

Dès 1836, ces règles seront principalement celles développées dans le code de Chateaullard.

L'occasion de concrétiser ce développement juridique se présentera en 1845 dans l'affaire Dujarier. Il s'agit d'une affaire au centre de laquelle se trouve Dujarier, le copropriétaire du journal *La Presse*. Au cours d'une soirée particulièrement arrosée, il aurait déclaré à une actrice de vaudeville assez connue à l'époque, Anaïs Liévenne : «*Anaïs, je coucherai avec toi dans un mois.*» Tout le monde croit que les propos de Dujarier seront mis sur le compte de la fièvre de l'alcool et du jeu, mais l'après-midi suivant, l'un des autres convives, rédacteur au *Globe*, Rosemond de Beauvallon lui envoie ses témoins pour «*son attitude blessante de la veille*».

Ils se retrouvent donc «sur le pré» mais Dujarier est si mauvais tireur qu'il risque déjà de blesser l'un de ses témoins en faisant jouer la détente de son pistolet en s'en saisissant. Le coup rate de justesse. Il avait été décidé que chacun disposerait d'une balle et que le premier coup tiré appellerait instantanément le second. Dujarier tire le premier, rate bien entendu son coup, laisse tomber son pistolet par terre – alors qu'il eût mieux fait de le mettre devant son visage pour se protéger la tête – et, au lieu de s'effacer, présente sa poitrine. Contrairement à ce qui avait été fixé, Beauvallon prend son temps pour ajuster son coup. Il tire. Dujarier reste debout un moment puis s'effondre : la balle l'a atteint dans l'aile du nez.

Le Tout-Paris s'émeut du drame et l'autorité décide d'instruire l'affaire. Il va s'avérer que Beauvallon avait emprunté les pistolets de son beau-frère et, pire encore, les avait essayés la veille du duel. Un comportement totalement proscrit par le code de Chateaullard, égalité des armes oblige. Beauvallon sera d'abord acquitté en première instance grâce à l'éloquence de son avocat qui n'est autre que le fameux Berryer, mais la Cour d'assise finit par lui infliger huit ans de réclusion. Dans sa plaidoirie, l'avocat de la famille Dujarier aurait déclaré : «*Si M. de Beauvallon sort absous de cette enceinte, le duel frauduleux, le duel sans motif aura gagné une partie, mais le duel en tant que tel sera déshonoré.*»<sup>5</sup>

La jurisprudence est ainsi concrétisée : la justice est intervenue pour pré-

server les règles d'un mode de résolution des conflits qui lui échappe totalement. Nous devons ainsi admettre qu'en intervenant pour sanctionner le non-respect des règles élémentaires du duel, la justice reconnaît, de la façon dont elle reconnaît un contrat, un ensemble de règles que des individus ont communément décidé d'appliquer à leurs relations. Sans compter, comme l'écrit Jeanneney, que «*le peuple ne se bat pas*». Car non seulement l'organisation d'un duel coûte très cher – on pense que chaque duelliste doit dépenser pour un combat le budget annuel d'une famille ouvrière<sup>6</sup> – mais il est alors largement inconcevable, sinon ridicule, d'appliquer au peuple des règles créées par l'élite pour l'élite. Même la pire des injures, fût-elle lancée en public, n'incitera l'aristocrate à demander réparation à un cocher de fiacre.

Autrement dit, l'Etat reconnaît des règles propres à une certaine classe sociale sans pour autant que ces règles d'usage, bien que codifiées, aient suivi une procédure d'élaboration politique. Par conséquent, sans nous prononcer sur le duel en ce qu'il serait défendable ou non, il est possible de déclarer que, jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'Etat admettait l'existence même de règles pénales ne s'appliquant pas à certains individus. Au nom de la réalité sociale de l'époque, il admettait l'existence de classes distinctes qu'il traitait distinctement ; sur certains points, il respectait leur autonomie.

FÉLICIEN MONNIER

<sup>1</sup> Jeanneney Jean-Noël, *Le Duel, Une passion française*. Paris, Seuil, 2004, p. 78.

<sup>2</sup> Il s'agit d'un principe de droit pénal (*nulum crimen, nulla poena sine lege*; aucun crime, aucune peine sans loi) qui pose l'exigence d'une base légale pour punir une infraction devant elle-même être prévue par la loi.

<sup>3</sup> Jeanneney Jean-Noël, op. cit. p. 86.

<sup>4</sup> Jeanneney Jean-Noël, op. cit. p. 87-88.

<sup>5</sup> Pour le récit complet de l'affaire : op. cit. p. 93 et Monestier Martin, *Duels, histoires, techniques et bizarreries du combat singulier des origines à nos jours*. Le Cherche-Midi, 2005, p. 260.

<sup>6</sup> Jeanneney Jean-Noël, op. cit. p. 144

## Lettre ouverte à Barthélemy, vigneron vaudois

Cher Barthélemy,

Depuis une semaine, à table, je ne bois que des vins de ta production. Un vrai bonheur, unanimement partagé par mes commensaux. Ah ! Le délicieux chasselas, fringant et apéritif ; le pinot blanc, souple et voluptueux, qui accompagna de belle manière un saumon en sauce. Le pinot noir, si aristocratique avec sa délicate touche vanillée. L'unanimité se fit autour du gamaret-garanoir, généreux, profond, fruité. Sans oublier ton rosé étonnamment long et charpenté.

Tes vins seraient-ils médiocres ou simplement moyens que le menu reproche que je vais t'adresser serait sans objet : je ne supporte pas les bouchons en plastique.

Le débouchage d'une bouteille est un rituel qui exige trois conditions matérielles : du vin, du verre, du liège. Le liège du bouchon est déjà une aventure, parce que c'est une matière vivante : comment va-t-il se comporter ? Rebelle ? fragile ? docile ? Une fois extirpé, on le regarde : la longueur, le nom du producteur, parfois le millésime. Suivant le vieillissement, le vin a coloré la surface de contact. Puis on le porte au nez. Si c'est un bel objet, on le dégage du tire-bouchon et le laisse sur la table pour l'admiration et l'édification des dégustateurs.

Rien de tel n'est possible avec un bouchon en matière synthétique. Il est uniformisé, prévisible, sans vie. Avant même de l'avoir attaqué, on est dégoûté par sa surface uniforme : le vin

sera-t-il aussi mort que ce sinistre spectacle ? Mais voilà le pire : tes horribles bouchons prétendent imiter l'apparence du liège. Cette petite tromperie est plus grave qu'il n'y paraît. Tout dans ton vin est authentique : la bouteille est en vrai verre, l'étiquette en vrai papier ; mais le bouchon de liège n'est pas en liège. Un soupçon peut naître : le vin est-il fait avec du raisin ?

Si on veut offrir une bouteille à des amis, le bouchon synthétique risque de faire passer ton cru pour un honnête pinard, alors que le liège l'établira dès l'abord où il se situe : un très bon vin. Franchement, je préfère la commode capsule à vis, que tu as adoptée pour tes blancs, qui ne prétend pas et ne cache pas ce qu'elle est.

J'ai discuté de ces questions avec un vigneron de Valréas. Le problème, c'est le prix : 0,60 € pour le liège, dix ou vingt fois moins pour le plastique. Comme ce producteur déteste les demi-mesures, il a choisi de proposer à sa clientèle soit le cubi de 5 litres, soit la bouteille bouchée au liège. Chez nous, le cubi n'est pas entré dans les mœurs, associé – souvent à tort – à des piquettes de second ordre. Dès lors, pourquoi ne pas proposer tes rouges soit capsulés, soit bouchés, avec un surcoût proportionné pour qui choisirait la solution «noble» ?

Avec mes amitiés,

JEAN-BLAISE ROCHAT

## A propos de référendums

Chaque trimestre, après la fin des sessions parlementaires à Berne, la *Feuille fédérale* publie les textes officiels soumis au référendum. Le numéro 25 du 24 juin 2008 n'échappe pas à la règle et son contenu est fort copieux.

Trois textes seront soumis au référendum obligatoire du peuple et des cantons, car ils impliquent des modifications de la Constitution fédérale :

- le relèvement temporaire de la TVA (taxe à la valeur ajoutée), pour assurer un financement additionnel à l'AI (assurance-invalidité);
- l'initiative populaire «pour un âge de l'AVS flexible» (l'AVS étant bien sûr l'assurance vieillesse et survivants);

- l'initiative populaire «pour l'imprescriptibilité des actes de pornographie infantile».

Fidèle à ses habitudes et à sa mission, *La Nation* présentera chacun de ces trois objets lorsque les dates des votations qui les concernent seront connues.

Dix-neuf (!) autres textes sont soumis au référendum facultatif du peuple. Pour chacun de ces objets, le délai référendaire échoit le 2 octobre 2008 et il s'agirait, le cas échéant, de récolter et faire valider 50'000 signatures – essentiellement pendant les vacances d'été –, pour soumettre l'un ou l'autre texte en cause à une votation populaire.

A notre connaissance, le lancement d'un seul référendum est annoncé à ce jour, celui contre l'arrêté fédéral sur la reconduction de l'accord entre la Suisse et les pays de la Communauté européenne sur la libre circulation des personnes, ainsi que sur l'extension de cet accord à la Bulgarie et à la Roumanie.

La place et le temps nous manquent pour évoquer les dix-huit autres objets de la dernière cuvée. Leur masse même et la date de leur publication jouent manifestement un rôle dissuasif.

Pour la bonne bouche, signalons encore une loi fédérale urgente, à savoir une modification de la LAMal (loi fédérale sur l'assurance-maladie), qui entre en vigueur immédiatement, mais qui se-

rait abrogée en cas de référendum et de refus populaire.

Enfin, nous avons échappé à un vote du peuple et des cantons sur une initiative populaire sur une réforme de l'imposition du tabac: déposé en décembre 2006, ce texte n'a pas réuni les 100'000 signatures nécessaires à son aboutissement.

Devant une telle avalanche de textes légaux (nul n'est censé ignorer la loi!), on en vient à se demander si la démocratie semi-directe à la sauce helvétique peut encore véritablement fonctionner, ou si elle ne risque pas de finir noyée sous les excès du travail parlementaire.

ANTOINE ROCHAT

## Capo d'Istria

Au cours de ces dernières années, plusieurs ouvrages et monographies publiés sur l'indépendance vaudoise, la naissance et les premières années du canton ont rappelé et mis en relief la chance extraordinaire, à peine croyable, que nous avons eue d'obtenir successivement l'appui et les garanties sans réserves de Bonaparte en 1803, puis en 1815 ceux du tsar Alexandre 1<sup>er</sup>, l'ennemi et vainqueur du précédent. Il y a eu un rare concours de circonstances: les divers motifs que le (futur) Empereur des Français avait de rejeter très fermement toutes les prétentions et revendications bernoises en imposant l'Acte de médiation qui créait le Canton de Vaud, confirmant l'indépendance de ses «chers Vaudois»; puis douze ans plus tard l'affection que l'autre empereur avait conservée de son précepteur Frédéric-César de Laharpe, à quoi s'ajoutait celle de ses sœurs grandes duchesses pour leur gouvernante, la Vaudoise Jeanne Huc-Mazelet, qui ont poussé le tsar à résister aux pressions de Berne et à Metternich en imposant le maintien de ce que la volonté napoléonienne avait créé. A quoi s'ajoute évidemment le haut mérite et la grande habileté politique des Pères de la Patrie.

Mais dans toutes les publications que j'ai lues à ce sujet, je n'ai pas trouvé trace d'une allusion à Capo d'Istria (dont je n'ai pas trouvé le nom dans le volume de l'Encyclopédie vaudoise consacré à l'Histoire). Et pourtant... Pourquoi ce grand diplomate, nommé

en 1816 premier citoyen d'honneur du canton de Vaud et premier bourgeois d'honneur de la ville de Lausanne, serait-il oublié?

Feuilletant il y a quelques mois d'anciens numéros de la *Revue historique vaudoise*, j'ai eu le bonheur de tomber sur un article de Jean Hugli publié dans le fascicule II (juin) de 1956 (pp. 65 à 84) sur Capo d'Istria et sur le rôle essentiel qu'il a joué, comme plénipotentiaire du tsar Alexandre 1<sup>er</sup>, dans la préservation de notre indépendance en 1814. Cet article doit lui-même sortir de l'oubli et mériter une relecture complète. Ce n'est pas sans contrariété que je dois me résigner à le résumer ici.

### Son origine, le début de sa carrière

Jean-Antoine Capo d'Istria (Capodistrias) est né en 1776 à Corfou, à l'époque où cette île était gouvernée par la République de Venise. Sa famille avait reçu au XIII<sup>e</sup> siècle de l'empereur Frédéric II le comté de Justianopolis au sud de la péninsule d'Istria. «*La branche corfiote de la famille, installée dans les îles Ioniennes depuis le XIV<sup>e</sup> siècle, se distingua au service de Venise*».

«*L'aristocratie insulaire était grecque d'âme, mais italienne d'allure et de langue*». C'est à l'Université de Padoue que Jean Capo d'Istria entreprend à dix-sept ans ses études de médecine, pour les terminer à vingt et un ans. Lorsqu'il rentre à Corfou pour s'y ins-

taller comme médecin, les îles Ioniennes viennent de passer sous la domination française par le traité de Campo-Formio (1797). Sa famille étant hostile à ce nouveau régime, il se tient à l'écart de la politique et consacre «*tout son temps à la médecine, acquérant bientôt une grande réputation de savoir, d'habileté et surtout de charité*».

Puis nouvelle donne: à l'occasion de la campagne d'Égypte une flotte russe-turque chasse les Français des Îles et une «République des Sept Îles» est créée sous le double protectorat de la Russie et de la Turquie. C'est alors, son père étant nommé commissaire et membre du gouvernement de ce nouvel État, que commence l'apprentissage politique de Jean. Il est chargé de négociations entre les différents partis et factions des îles en effervescence. «*Le rôle de médiateur, qu'il devait plus tard*

*jouer en Suisse et qui lui valut la reconnaissance de nos aïeux*», il l'apprit à cette occasion avec un tel succès qu'il est nommé à vingt-sept ans Ministre du pouvoir exécutif et Secrétaire d'État. Ses talents le font remarquer et apprécier du ministre des affaires étrangères de Saint-Petersbourg, si bien que lorsque le traité de Tilsit (1807) supprime la République des Sept Îles et rétablit la domination française, il quitte Corfou et entre au service du ministre des affaires étrangères de l'Empire russe, au service duquel il fera toute sa carrière.

Pendant quelques années, il est en poste à l'ambassade de Vienne. Il participe à la campagne de Russie de 1812-1813 et assiste à la bataille de Leipzig.

(à suivre)

ALEXANDRE BONNARD

## Le Coin du Ronchon

### Client, passe bien ton chemin!

#### Un exemple pratique de commerce équitable

Désireuse de toujours satisfaire ses clients, une grande chaîne de distribution helvétique a introduit il y a quelques temps un nouveau système d'enregistrement des achats, sous la forme d'un petit appareil vert – baptisé *Passamachin* – que le client emporte avec lui dans le magasin afin de «tiper» au fur et à mesure ce qu'il veut acheter. En arrivant à la caisse, il ne reste plus qu'à payer le montant total indiqué.

Distinguons trois cas possibles.

*Petit a.* Vous avez adopté le *Passamachin*. Vous réalisez que vous devez porter l'appareil en plus de toutes vos autres commissions. Que vous devez penser à «scanner» chaque pot, tube, bouteille ou sachet que vous aviez autrefois l'habitude de poser négligemment dans votre panier. Que vous risquez d'être accusé de vol si vous oubliez cela. Que vous devrez faire des manipulations compliquées si vous renoncez finalement à votre cinquième tube de mayonnaise au curry. Vous réalisez aussi que vous faites le travail de la caissière à sa place, sans en retirer un avantage substantiel.

*Petit b.* Vous avez imaginé avec amusement toutes les péripéties du point a. D'un naturel conservateur, vous regardez donc pendant plusieurs mois avec méfiance ce drôle de petit appareil... puis vous vous décidez malgré

tout – un peu stupidement – à sauter dans le train de la modernité et du progrès. Vous demandez un *Passamachin*. La préposée vous réclame la carteclient *Super-Machin*. Que vous n'avez pas. Vous renoncez immédiatement.

*Petit c.* Vous êtes de ceux qui jurent qu'ils ne veulent pas utiliser le *Passamachin*, qu'ils n'ont jamais voulu l'utiliser et qu'ils ne le voudront jamais. (Vous venez en réalité de passer par le point b, mais vous n'en êtes pas très fier.) Vous vous réjouissez d'avoir raison lorsque vous regardez des grands-mamans s'énervant avec l'infamale machine. Quand vous arrivez aux caisses, vous avisez celle qui est vide et occupée par la caissière la plus sympathique. Qui cesse immédiatement de l'être: «Cette caisse est réservée pour les utilisateurs du *Passamachin*!» Trois ou quatre caisses désespérément vides attendent ainsi les cobayes électroniques, tandis que les clients s'agglutinent et s'impatientent aux autres passages.

Morale de l'histoire: le commerce en question peut se féliciter de respecter une parfaite égalité de traitement entre tous ses clients puisque l'on constate chez ces derniers un égal mécontentement, quel que soit leur choix par rapport à l'électronique moderne. Encore une belle victoire de l'éthique!

LE RONCHON

## Ils mentent d'office

Les péripéties de la libération d'Ingrid Betancourt et de ses compagnons de captivité, les versions diverses de l'événement, tout cela inspire à M. Olivier Toublan («Un monde inquiétant», *L'Hebdo* du 10 juillet) les réflexions suivantes:

[...] *Nous ne connaissons probablement jamais le fin mot de l'histoire. Une seule certitude: tout le monde cherche à nous manipuler. Rien de bien nouveau sous le soleil, d'ailleurs, tant les exemples similaires sont nombreux.* [...]

[...] *Une nouvelle preuve que nous vivons dans un monde où beaucoup pensent que les autorités de tout poil, politiques, économiques, intellectuelles ou religieuses, nous mentent d'office. Certes, à force de maquiller la réalité, elles récoltent ce qu'elles ont semé. Mais ce genre de réactions est vraiment inquiétant. Il est bien sombre, l'avenir d'une société qui ne fait plus confiance à ses autorités.*

Nous ne contredirons pas M. Toublan. Selon la théorie officielle de la démocratie, les élus sont toujours l'émanation fidèle du peuple souverain. Alors comment ce peuple souverain peut-il se mentir à lui-même?

E. J.

## LA NATION

Rédacteur responsable:  
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:  
Place Grand-Saint-Jean 1  
Case postale 6724, 1002 Lausanne  
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)  
Fax 021 312 67 14

Internet: [www.ligue-vaudoise.ch](http://www.ligue-vaudoise.ch)  
Courriel: [courrier@ligue-vaudoise.ch](mailto:courrier@ligue-vaudoise.ch)

Imprimerie Beck, Lausanne